

CONCOURS DE CLIPS VIDÉOS SHURE® « OFF THE BEATEN TRACK »

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT OU DE PAIEMENT POUR PARTICIPER OU GAGNER.

CE RÈGLEMENT EST NUL ET NON AVENU LORSQU'IL EST INTERDIT PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

Shure est à la recherche de nouveaux talents et souhaite voir ce que votre groupe fait de mieux. Le concours de clips vidéos « Off the Beaten Track » (Hors des sentiers battus) est un concours de compétences dans lequel des artistes indépendants sans maison de disque attirée sont invités à soumettre un vidéoclip original mettant en valeur le talent musical de leur groupe (le « Concours »). Au cours de la première phase du Concours, un jury de professionnels du secteur jugera les candidatures qualifiées ayant rassemblé suffisamment de votes de la communauté en ligne pour déterminer une liste de présélection de vingt (20) candidats. En outre, le vote en ligne de la communauté permettra d'identifier un (1) « Favori des fans » qui sera ajouté à la liste de présélection. Les vingt-et-un (21) candidats de la liste de présélection qui participeront à la deuxième phase du Concours recevront un système de microphone Shure qu'ils devront utiliser pour enregistrer une nouvelle représentation en direct et soumettre leur vidéo en vue du jugement final (la « Soumission MOTIV »). Chaque Soumission MOTIV sera jugée par un panel de juges experts/professionnels de l'industrie musicale qui détermineront un (1) gagnant du grand prix, un (1) gagnant du deuxième prix et un (1) gagnant du troisième prix. Le groupe gagnant du grand prix se rendra à Los Angeles, en Californie, pour participer à une séance d'enregistrement professionnel de deux jours. Voir la règle 6 pour des informations détaillées complètes sur le prix.

- ADMISSIBILITÉ** : Le Concours « Off the Beaten Track » de Shure (« Concours ») est ouvert uniquement aux artistes interprètes indépendants résidant légalement **en Autriche, en Belgique, au Canada (y compris dans la province de Québec), en Chine, en France, en Allemagne, à Hong Kong, en Italie, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suisse, au Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) et aux États-Unis**, âgés d'au moins 18 ans (ou de l'âge légal de la majorité dans leur pays de résidence). Le Concours est nul et non avvenu lorsqu'il est interdit par la législation en vigueur. Le Participant ne peut pas avoir signé de contrat avec une grande maison de disques, être distribué par l'intermédiaire d'une grande maison de disques ou d'une société affiliée, ou être représenté dans le cadre d'un contrat susceptible de limiter le droit d'utilisation par l'Organisateur de la vidéo présentée. Les employés de Shure Incorporated (l'« Organisateur ») et ses filiales dans le monde entier, leurs filiales, succursales, fournisseurs, agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate de chacun (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants, quel que soit le lieu de résidence) ne sont pas éligibles. Les groupes ne doivent pas comprendre plus de six (6) membres individuels. Le défaut de respect de l'une quelconque des conditions d'admissibilité ci-dessus entraînera la disqualification du candidat.
- DATES CLÉS** : Le Concours de clips vidéos « Off the Beaten Track » de Shure commence le 25 janvier 2018 et prend fin le 15 mai 2018 (la « Période du concours »). Les dates et heures de début et de fin des Événements programmés pendant la Période du concours figurent ci-dessous :

ÉVÉNEMENT	DÉBUT À 00:00:01 HNEC le	FIN À 23:59:59 HNEC le
PÉRIODE D'INSCRIPTION Inscrivez-vous au Concours et soumettez votre vidéo musicale à off-the-beaten-track.shure.com	25 janvier 2018	22 mars 2018
PÉRIODE DE VOTE Les candidatures doivent recevoir 50 votes pour pouvoir être jugées.	25 janvier 2018	27 mars 2018
FIN DU JUGEMENT PRÉLIMINAIRE Etablissement de la liste de présélection des Participants	3 avril 2018	
PÉRIODE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES DE LA LISTE DE PRÉSÉLECTION	6 avril 2018	15 mai 2018
JUGEMENT DÉFINITIF	18 mai 2018	
ANNONCE DU GAGNANT	18 juin 2018	

Toutes les dates et les heures sont exprimées en Heure normale d'Europe centrale 2018 (HNEC). L'horloge de la base de données de l'Organisateur sera l'horloge officielle de ce Concours.

ORGANISATION DU CONCOURS :

3. **PÉRIODE D'INSCRIPTION** : Créez un clip vidéo original tourné dans un lieu unique qui met en valeur les talents musicaux de votre groupe. Ensuite, à partir du 25 janvier 2018 jusqu'au 22 mars 2018 à 23:59:59 HNEC (la « Période d'inscription »), consultez off-the-beaten-track.shure.com (le « Site Web ») et suivez les instructions à l'écran pour vous inscrire au Concours. Vous devrez présenter une courte description de votre groupe et donner des informations sur les membres du groupe et votre clip vidéo original (collectivement « Candidature » ou « Soumission »). Seuls les membres du groupe qui se produisent doivent figurer sur le formulaire d'inscription. Les managers, les techniciens, les amis ou autres membres du groupe qui ne se produisent pas NE seront PAS admissibles à la réception d'un prix. Les participants pourront télécharger leur clip vidéo sur YouTube ou Vimeo ou Youku, avant d'envoyer le lien actif vers leur clip vidéo sur le Site Web *OU* les Participants peuvent télécharger leur clip vidéo directement sur le Site Web. Limité à une Candidature par personne/groupe. **Toutes les Candidatures doivent être soumises via le Site Web et doivent être conformes à toutes les Directives de soumission de candidatures applicables indiquées ci-dessous. Seules les Candidatures conformes aux Directives de soumission seront mises en ligne sur le Site Web et pourront être soumises au vote de la communauté.**

Directives de soumission des candidatures : La détermination de la conformité aux Directives de soumission et à ce Règlement officiel sera à la seule discrétion de l'Organisateur/des juges, dont les décisions sont sans appel.

- S'il soumet une vidéo via un lien YouTube, Vimeo ou Youku, le Participant doit respecter les conditions d'utilisation de YouTube (<http://www.youtube.com/t/terms>) et/ou de Vimeo (<https://vimeo.com/terms>) et/ou de Youku. Les Candidatures doivent répondre aux exigences techniques de YouTube, Vimeo ou Youku en matière de téléchargement. L'Organisateur n'est pas responsable des Soumissions qui ne peuvent pas être visualisées par les juges pour toute raison échappant à son contrôle, ou qui ne peuvent pas être localisées par le biais du lien fourni par le Participant.
- La vidéo peut durer 5 minutes maximum. Elle peut être en couleur ou en noir et blanc.
- Les téléchargements de vidéos directement sur le Site Web ne seront acceptées que dans les formats suivants : MP4, 3GP, AVI, MOV, MKV, MPG, WMV et WEBM.
- La Soumission doit être votre œuvre originale (vidéo/musique/chanson) ou celle d'une personne associée à votre groupe. La modification, l'amélioration ou l'altération d'une œuvre préexistante d'un tiers ne sont pas considérées comme une création originale du Participant. Le Participant doit être titulaire de tous les droits d'édition de la Candidature (vidéo/musique/chanson). La Soumission peut faire intervenir plusieurs coauteurs et/ou artistes/musiciens/directeurs, mais un seul nom doit être indiqué en tant que personne à contacter au sujet de la Candidature sur le formulaire d'inscription.
- La Soumission (vidéo/musique/chanson) ne doit constituer aucune atteinte à des droits d'auteur ou autres droits de tout tiers, y compris, mais sans s'y limiter, à la vie privée, la publicité, la marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle. L'Organisateur se réserve le droit d'autoriser les Soumissions ne contenant qu'une utilisation non litigieuse des droits d'auteur ou des marques déposées de tiers. Tout Participant dont l'œuvre comprend des reproductions de tiers ou des éléments qui ne sont pas la propriété du Participant tels que, sans s'y limiter, des représentations de personnes, bâtiments, marques ou logos (p. ex., logos de t-shirts) ou dont la vidéo est filmée dans un lieu pour lequel un permis est nécessaire, doit être en mesure de fournir des autorisations/permissions légales de cette utilisation, y compris l'utilisation par l'Organisateur de cette Soumission, sous une forme jugée satisfaisante par l'Organisateur.

- La Soumission ne doit pas contenir d'images de tierces parties sans leur permission.
- La Soumission ne doit pas contenir d'éléments représentant/encourageant tout comportement ou toute activité dangereux(se) susceptible de causer des dommages corporels à soi-même ou toute autre personne. Les Participants doivent veiller à ce que le lieu choisi pour leur vidéo soit sans danger et autorisé par la loi.
- La Soumission ne doit en aucun cas dénigrer l'Organisateur ou toute personne ou organisation. Elle ne doit pas contenir de mots, de déclarations ou de contenus offensants (y compris des mots ou des symboles généralement considérés comme offensants pour des personnes d'une certaine race, ethnicité, religion, préférence sexuelle ou d'un groupe socio-économique particulier). La Soumission ne doit en aucun cas enfreindre les lois et règlements fédéraux, d'État ou locaux applicables. Elle ne doit pas comporter de contenu illégal, et doit pouvoir faire l'objet d'une présentation dans un contexte public.

Le Participant déclare et garantit par sa participation (i) qu'il a obtenu tous les droits, licences et autorisations nécessaires de la part de toute personne susceptible d'avoir contribué ou participé à la création de la Soumission ; (ii) que le Participant a le droit d'accepter le présent Règlement officiel et d'accorder les droits mentionnés dans le présent Règlement officiel (libre de tout engagement et/ou tout droit de tiers) ; (iii) que la Candidature est conforme au présent Règlement officiel, aux exigences du Site Web et ne fait l'objet d'aucun accord avec un tiers ; et (iv) qu'aucun consentement et/ou aucune licence de tiers ne sont requis en relation avec celle-ci, et que l'Organisateur ou ses agences ne seront tenus de payer ou d'encourir des obligations de paiement d'aucune somme à aucune personne ou entité, y compris, sans limitation, aucune société de gestion collective de droits d'auteur ou détenteurs de droits d'auteur, de droits voisins ou de droits moraux, ou à des personnes les représentant, du fait de l'utilisation ou de l'exploitation des éléments de la Soumission ou des droits y afférents.

L'Organisateur/les juges se réservent le droit de disqualifier toute Candidature qui, selon eux, est contraire à l'esprit du Concours ou constitue une violation à une déclaration ou une garantie à tout moment durant la Période du concours jusqu'au moment de l'attribution des prix. Les Candidatures non conformes aux Directives de soumission de candidatures ci-dessus et aux présents Règlements officiels en général, y compris toute Candidature qui fait référence à l'Organisateur, le décrit de manière défavorable ou donne une image négative de celui-ci, du Concours, ou de toute autre personne ou entité, seront disqualifiées. Les Candidatures non conformes aux Directives de soumission peuvent être retirées du Concours sans préavis à tout moment, à la seule discrétion de l'Organisateur et/ou de l'Administrateur.

Une fois qu'une Candidature est soumise, elle est définitive et ne peut être modifiée. Aucun accusé de réception ne sera envoyé et aucune vidéo ne vous sera restituée. Les informations recueillies auprès du Participant ne seront utilisées que conformément au présent Règlement officiel.

VOTE ET JUGEMENT PRÉLIMINAIRE POUR CHOISIR LES 21 PARTICIPANTS PRÉSÉLECTIONNÉS : La validité de toutes les Candidatures reçues pendant la Période d'inscription sera vérifiée par l'Organisateur. **Le processus d'approbation peut prendre entre 2 et 5 jours ouvrables (délai entre la fin du téléchargement et la publication effective)**. Après approbation, les Soumissions qualifiées seront publiées sur le Site Web jusqu'au 27 mars 2018 à 23:59:59 HNEC pour permettre le vote de la communauté. Les votants pourront évaluer les Candidatures de façon critique et voter pour le groupe qui, selon eux, répond le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Les groupes qui auront rassemblé au moins 50 votes seront ensuite jugés par les représentants de l'Organisateur pour déterminer les vingt (20) Candidatures présélectionnées. Le jugement sera basé sur les critères suivants, ceux-ci revêtant la même importance :

- Caractère unique – originalité de votre clip vidéo en fonction de la localisation de la vidéo
- Virtuosité – mesure dans laquelle la vidéo célèbre le talent musical du Participant

- Impression générale de la performance – en fonction de la clarté, du contenu, de la personnalité, de l’attrait et de la synergie musicale générale

Les vingt (20) premières Candidatures seront présélectionnées pour participer à la Phase 2 du Concours.

Également, la candidature qui aura rassemblé le plus de votes durant la Période de vote (le « Favori des fans ») sera présélectionnée et participera à la phase 2 du Concours. Si la Candidature qui a rassemblé le plus de votes figure déjà sur la liste de présélection, la Soumission suivante comptant le plus grand nombre de votes sera inscrite sur cette liste.

Limite d'un vote par personne/adresse courriel. En cas d'égalité à toute étape du processus de jugement ou de détermination des votes, les Candidatures ex aequo seront examinées par un juge déterminé par l'Organisateur qui les départagera et évaluera les Candidatures selon les critères d'évaluation ci-dessus.

4. **PÉRIODE DE CANDIDATURE DES PARTICIPANTS PRÉSÉLECTIONNÉS** : Les Participants présélectionnés seront contactés par des représentants de l'Organisateur à l'adresse électronique communiquée au moment de l'inscription et recevront un dossier d'inscription MOTIV dans lequel figureront des instructions complètes en vue de la soumission de leur clip vidéo MOTIV (« Soumission MOTIV »). Les Participants présélectionnés pourront réenregistrer une représentation en direct de la même chanson ou enregistrer une chanson différente pour leur Soumission MOTIV. Toutes les Soumissions MOTIV doivent satisfaire aux Directives de soumission ci-dessus et aux exigences figurant dans la notification de Soumission MOTIV, et être reçues avant 23:59:59 HNEC le 15 mai 2018.

JUGEMENT DE LA SOUMISSION MOTIV : Toutes les Soumissions MOTIV reçues avant la date limite seront jugées par un panel de professionnels de l'industrie de la musique sur la base des critères ci-dessus pour déterminer un gagnant. La Candidature au score le plus élevé sera notifiée et, sous réserve de la vérification de l'admissibilité et de l'acceptation du prix (tel que décrit ci-dessous), sera déclarée gagnante du grand prix. Les deux Candidatures ayant les deuxième et troisième scores les plus élevés seront déclarées gagnantes des deuxième et troisième prix, respectivement, sous réserve de vérification de l'admissibilité. En cas d'égalité, les Candidatures concernées seront examinées par un juge choisi par l'Organisateur pour les départager, et il les évaluera selon les critères d'évaluation ci-dessus.

Par leur participation au Concours, les Participants déclarent et garantissent que (i) le clip vidéo présenté est leur propre création originale, (ii) le Participant détient tous les droits sur l'œuvre soumise, et (iii) aucune partie d'une Candidature/Soumission MOTIV ne viole, enfreint ou contrevient de quelque manière que ce soit à tout droit d'auteur, toute marque ou tout autre droit d'un tiers. Shure se réserve le droit de contacter tous les Participants pendant le Concours.

5. **VÉRIFICATION ET NOTIFICATION DU GAGNANT (pour les gagnants des grand, deuxième et troisième prix)** : Un Participant n'est considéré comme gagnant d'aucun prix, même s'il en a été notifié, tant que (i) l'admissibilité du Participant n'a pas été vérifiée, (ii) toutes les exigences imposées par l'Organisateur afin de pouvoir réclamer un prix ont été satisfaites et (iii) le Participant a été informé que le processus d'acceptation et de vérification est terminé. Les gagnants potentiels seront annoncés sur off-the-beaten-track.shure.com le 21 mai 2018 ou aux alentours de cette date, et seront avisés dans les dix (10) jours ouvrables à l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. Tout effort raisonnable nécessaire sera fait afin de contacter les gagnants potentiels dans ce délai. Chaque membre d'un groupe gagnant potentiel devra (i) signer et renvoyer un affidavit d'éligibilité/une décharge de responsabilité/un formulaire d'acceptation de prix, et, dans la mesure permise par la loi, une exonération publicitaire. Les gagnants potentiels peuvent également devoir signer des documents supplémentaires en ce qui concerne l'utilisation du clip vidéo présenté, à la seule discrétion de l'Organisateur. Les membres du groupe lauréat du grand prix doivent certifier qu'ils possèdent les titres de voyage requis (p. ex., une pièce d'identité avec photo en cours de validité pour les personnes résidant aux États-Unis, un passeport en cours de validité pour les autres) afin de pouvoir recevoir le grand prix, et devront remplir une décharge de responsabilité pour le voyage et

un questionnaire de voyage (collectivement, les « Documents »). Les Documents remplis doivent être renvoyés dans les 7 jours (y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés) suivant la tentative de notification. Le non-respect dans ce délai peut entraîner la disqualification, auquel cas un autre gagnant sera identifié, si le temps le permet. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les antécédents de chaque membre du groupe gagnant du grand prix potentiel, et la remise du grand prix aux membres du groupe lauréat potentiel est assujettie à leur coopération avec l'Organisateur, et éventuellement leur réponse aux formulaires d'autorisation correspondants. Toute fausse déclaration d'un gagnant potentiel entraînera sa disqualification automatique. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté via l'adresse courriel/le numéro de téléphone fourni au moment de l'inscription, ou si toute notification/tout document n'est pas distribuable et est renvoyé, ou si un gagnant potentiel (ou tout membre du groupe correspondant) est jugé inéligible ou ne respecte pas ces Règlements officiels, la Candidature potentiellement gagnante sera disqualifiée et la Candidature ayant le meilleur score suivant sera notifiée, si le temps le permet, à la seule discrétion de l'Organisateur. Les gagnants vérifiés seront annoncés sur off-the-beaten-track.shure.com le 18 juin 2018 ou aux alentours de cette date, ou après confirmation de leur admissibilité.

6. **PRIX ET VALEURS DE DÉTAIL APPROXIMATIVES (« VDA »)/PRIX DE VENTE CONSEILLÉ (« PVC ») :**

Prix des candidats présélectionnés (21) – Chaque groupe présélectionné recevra un microphone à condensateur stéréo numérique Shure MV88 iOS d'une valeur d'environ 149 USD (PVC) et un microphone à condensateur à large membrane Shure MV51 pour iOS et USB d'une valeur d'environ 199 USD (PVC). Consultez les sites Web locaux de Shure pour vous renseigner sur les PVC dans les pays participants.

Grand prix (1) – Le groupe lauréat du grand prix recevra un voyage de 5 jours et 4 nuits à Los Angeles, en Californie, au cours ou aux alentours du 3^e trimestre 2018. Les dates exactes du voyage seront déterminées par l'Organisateur à sa seule discrétion. Le voyage comprend le transport aller-retour en classe économique pour chaque membre du groupe (jusqu'à 6 personnes) à partir d'un grand aéroport près de la résidence des gagnants jusqu'à Los Angeles, en Californie, 4 nuits d'hébergement et repas, le transport terrestre de/vers l'aéroport/hôtel à Los Angeles, en Californie, une session d'enregistrement professionnel de 2 jours à Capitol Studios. Si un gagnant du grand prix vit dans un rayon de 320 km (200 miles) de Los Angeles, un transport terrestre peut être fourni au lieu du transport aérien. La valeur au détail approximative associée au temps en studio à Capitol Studios est de 7 000 USD. **Le groupe recevra également un ensemble de produits Shure d'une valeur d'environ 5 000 USD.** Les composantes du lot de produits seront personnalisées en fonction du groupe gagnant par Shure et peuvent contenir des produits utilisés uniquement pour le groupe, tels que des microphones, des systèmes sans fil, des écouteurs, des casques d'écoute ou des systèmes de retour personnels. Les gagnants du grand prix sont entièrement responsables de toutes les autres dépenses, notamment les frais de bagages, les titres de voyage, l'assurance voyage, les frais accessoires et personnels, les pourboires et de toute autre dépense non spécifiée dans le présent Règlement officiel. L'Organisateur n'est pas responsable de la perte, du vol ou des dommages des ou aux titres de voyage. Tous les membres du groupe doivent voyager sur le même itinéraire. Les gagnants du grand prix doivent être en possession des titres de voyage requis (p. ex. pièce d'identité délivrée par un organisme gouvernemental avec photo, passeport, visa, etc.) avant le voyage. Le prix peut ne pas être octroyé si : (a) les titres de voyage appropriés pour tout voyage sont inaccessibles pour quelque raison que ce soit dans le délai requis par l'Organisateur ; ou (b) s'il survient des complications liées à l'immigration ou aux titres de voyage de sorte qu'un gagnant du grand prix ne soit pas en mesure de se rendre à la destination indiquée ou d'en partir. Dans ce dernier cas, le gagnant du grand prix sera entièrement responsable de l'organisation et du paiement du voyage de retour à son point d'origine. Chaque membre du groupe gagnant du grand prix est exclusivement responsable de la détermination et du respect de toutes les procédures et restrictions de voyage internationales/nationales applicables. Les conditions spécifiques de ce voyage sont sujettes à disponibilité et restent à la seule discrétion de l'Organisateur. Les conditions générales complètes du voyage seront communiquées avec la notification. Le voyage doit être effectué par l'intermédiaire de l'agent de l'Organisateur sur un transporteur choisi par l'Organisateur et sous réserve de disponibilité. Des restrictions de voyage peuvent s'appliquer. Si un gagnant du grand prix n'est pas en mesure de participer au voyage après sa réservation pour une

raison quelconque, aucune compensation ou substitution ne sera offerte en remplacement et l'Organisateur n'aura aucune autre obligation envers le gagnant du grand prix. La valeur de détail approximative de la partie voyage du grand prix commencera à 3 500 USD par personne. La valeur effective du grand prix peut varier en fonction du nombre de voyageurs, des fluctuations du prix du billet d'avion et de la distance entre le départ et la destination.

Deuxième prix (1) – Le groupe gagnant du deuxième prix recevra un ensemble de produits Shure d'une valeur d'environ 3 000 USD. Les composantes du lot seront personnalisées pour le groupe gagnant telles que déterminées par Shure et il peut s'agir de produits utilisés uniquement pour le groupe, tels que des microphones, des systèmes sans fil, des écouteurs, des casques d'écoute ou des systèmes de retour personnels.

Troisième prix (1) – Le groupe gagnant du troisième prix recevra un ensemble de produits Shure d'une valeur d'environ 1 000 USD. Les composantes du lot seront personnalisées pour le groupe gagnant telles que déterminées par Shure et il peut s'agir de produits utilisés uniquement pour le groupe, tels que des microphones, des systèmes sans fil, des écouteurs, des casques d'écoute ou des systèmes de retour personnels.

POUR TOUS LES PRIX : Les valeurs de tous les prix sont basées sur le dollar américain (USD) et les taux de change seront basés sur les valeurs indiquées ci-dessus. Tous les éléments du lot de produits Shure seront attribués à la personne propriétaire de l'adresse courriel indiquée comme Contact principal sur le formulaire d'inscription de la Candidature gagnante. Les prix ne sont ni transférables, ni cessibles, ni échangeables contre de l'argent, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur, auquel cas un prix de valeur égale ou supérieure sera attribué. En cas de restriction à l'acceptation d'un prix dans le pays du gagnant, un autre prix peut être offert. Toutes les obligations fiscales fédérales, d'État, locales, provinciales et autres (y compris les impôts sur le revenu et les retenues fiscales à la source) et tous les autres coûts et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation des prix non spécifiés dans les présentes sont la responsabilité exclusive des gagnants. Un formulaire 1099 correspondant à la valeur effective du prix sera fourni aux gagnants de prix d'une valeur d'au moins 600 USD qui sont des résidents légaux des États-Unis. Les prix sous forme de marchandises seront attribués dans les 6 à 8 semaines suivant la confirmation, sauf indication contraire. Les détails de tout prix non spécifié dans les présentes sont à la seule discrétion de l'Organisateur et les conditions générales complètes des prix seront divulguées au gagnant au moment de l'attribution du prix. Les prix seront décernés « tels quels » sans garantie, expresse ou implicite, en dehors de la garantie limitée du fabricant, le cas échéant, et se composent uniquement de l'article spécifiquement énuméré. Les garanties concernant les prix (le cas échéant) sont soumises aux conditions du fabricant, et les gagnants conviennent de ne s'adresser qu'au fabricant pour cette garantie. L'Organisateur ne sera responsable d'aucune partie d'un prix susceptible de ne pas être disponible en raison d'un événement échappant au contrôle de l'Organisateur. La valeur au détail approximative des prix indiqués dans les présentes est fondée sur la juste valeur marchande au moment de l'impression des Règlements officiels. Les gagnants n'ont droit à aucune différence entre la VDA indiquée dans le présent document et la valeur réelle du prix au moment de son attribution.

- GÉNÉRALITÉS :** Toutes les lois et tous les règlements fédéraux, d'État, provinciaux et locaux s'appliquent. Si un Participant soumet plus que le nombre de Soumissions autorisé indiqué et/ou si l'Organisateur soupçonne qu'un Participant a tenté d'obtenir des Soumissions supplémentaires en utilisant plusieurs adresses courriels, inscriptions, identités ou toute autre méthode, toutes les Candidatures soumises par ce Participant peuvent être déclarées nulles et non avenues. Toutes les informations, inscriptions et Candidatures soumises sont sujettes à vérification. Le prix ne sera pas attribué si la Candidature est jugée nulle pour une raison quelconque, y compris, sans limitation, si elle n'est pas vérifiée ou reconnue valable. L'Organisateur peut attribuer, déléguer, sous-traiter ou transférer ses droits ou obligations quels qu'ils soient en vertu des présentes, et peut autoriser toute entité affiliée directe ou indirecte de l'Organisateur à agir en tant qu'agent de l'Organisateur aux fins du présent contrat, y compris pour l'attribution des prix.

8. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ** : Les Participants assument toute responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel causé, ou prétendument causé, par la participation à ce Concours ou l'utilisation ou l'obtention de tout prix. Shure Incorporated et ses filiales dans le monde, leurs sociétés affiliées, succursales, agences de promotion, les fournisseurs des prix et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit respectifs, ainsi que Capitol Music Group, une division d'UMG Recordings, Inc., YouTube, Vimeo et Youku (collectivement les « Parties exonérées ») ne pourront être tenus responsables en cas de toute réclamation découlant de la participation au présent Concours (y compris tout préjudice causé ou prétendument causé pendant le tournage de la vidéo ou les sessions d'enregistrement professionnel) ou l'acceptation ou l'utilisation de tout prix. L'acceptation du prix vaut permission d'utiliser les noms et/ou les reproductions des gagnants à des fins commerciales sans autre avis et sans rémunération, sauf si la loi l'interdit. L'Organisateur, ses sociétés affiliées, succursales, fournisseurs, agences de publicité et de promotion ne seront pas responsables des documents promotionnels illisibles, mutilés, altérés, falsifiés, reproduits ou altérés de quelque façon que ce soit, ni des erreurs d'impression, typographiques, mécaniques ou autres, ou de toute erreur dans la notification ou l'annonce du prix. L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles indiqué dans le présent Règlement officiel. Les Participants acceptent d'être liés par ce Règlement officiel et les décisions des juges, qui sont définitives. Par sa candidature, le Participant dégage l'Organisateur de toute responsabilité découlant de l'utilisation ou de la divulgation d'une Candidature ou d'une Soumission conformément au présent Règlement officiel. L'Organisateur n'accepte aucune responsabilité pour la publication de vidéos/musique/paroles illégalement reproduites. Aucune disposition du présent Règlement officiel ne doit être interprétée comme limitant ou excluant la responsabilité des Parties exonérées ou du Participant en cas de fausses déclarations frauduleuses.

PAR SA PARTICIPATION AU CONCOURS, LE PARTICIPANT CONVIENT QUE, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE : (1) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU CONCOURS OU EN RELATION AVEC LE CONCOURS, OU TOUT PRIX DÉCERNÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À AUCUNE FORME D'ACTION COLLECTIVE ; (2) TOUTES LES DEMANDES, RÉCLAMATIONS ET RÉCOMPENSES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS EFFECTIVEMENT ENCOURUS PAR LES TIERCES PARTIES (LE CAS ÉCHÉANT) À HAUTEUR DE MILLE DOLLARS US (1 000,00 USD) MAXIMUM, MAIS LES HONORAIRES D'AVOCATS NE SERONT EN AUCUN CAS ATTRIBUÉS OU RECOUVRABLES ; (3) AUCUN PARTICIPANT NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE AUTORISÉ À OBTENIR UNE INDÉMNITÉ POUR, ET, PAR LA PRÉSENTE, EXCLUT EXPRESSÉMENT ET EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE, TOUT DROIT À REQUÉRIR DES DOMMAGES PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX, DES PERTES DE BÉNÉFICES ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRE QUE LES DÉPENSES EFFECTIVES ENCOURUES À HAUTEUR DE MILLE DOLLARS US (1 000,00 USD) MAXIMUM, ET/OU TOUT DROIT DE MULTIPLICATION OU D'AUTRE AUGMENTATION DES DOMMAGES ; ET (4) LES RECOURS DES PARTICIPANTS SONT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT) ET LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE REQUÉRIR UN REDRESSEMENT PAR INJONCTION OU ÉQUITABLE. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.

Pour les résidents de l'UE uniquement :

- (i) L'Organisateur assumera l'entière responsabilité de l'intention et de la négligence grave ainsi que des dommages causés par une atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé du fait de l'Organisateur.
- (ii) En cas de négligence légère, l'Organisateur ne sera responsable que des manquements à une obligation contractuelle importante (« obligation essentielle »). Une obligation essentielle au sens de cette disposition est une obligation dont l'exécution rend possible la mise en œuvre du présent contrat et sur laquelle le partenaire contractuel peut donc généralement compter.
- (iii) Dans le cas de la clause (ii), l'Organisateur ne sera responsable d'aucune absence de succès commercial, perte de profits, dommages imprévisibles et dommages indirects.
- (iii) La responsabilité dans le cadre des clauses (ii) et (iii) ci-dessus sera limitée aux dommages types et prévisibles ; le montant de l'obligation correspondante ne doit toutefois pas dépasser 10 000 €.

- (iv) La limitation de responsabilité s'applique mutatis mutandis au bénéfice des employés, agents et délégués de l'Organisateur.
- (v) Aucune responsabilité potentielle de la part de l'Organisateur pour toute garantie et pour toute réclamation fondée sur la loi sur la responsabilité des produits applicable ne sera affectée.

9. **PROPRIÉTÉ DE LA SOUMISSION/OCTROI DE DROITS** : La production et la présentation de clips vidéos en vue d'une prise en compte dans le cadre de ce Concours se font aux propres risques des Participants et sans rémunération. Les Participants accordent un droit d'utilisation illimité (aucun téléchargement au public) des documents soumis à l'Organisateur sur les Sites Web de l'Organisateur ou sur les sites de médias sociaux utilisés par SHURE. Le Participant conservera la propriété de sa Candidature, cependant, dans le cadre de la participation au Concours, Shure s'engage à ne pas utiliser l'enregistrement au-delà de ce qui est jugé nécessaire en relation avec le Concours, à moins que le Participant ne signe un contrat d'utilisation accordant des droits d'utilisation supplémentaires à Shure. L'Organisateur peut présenter de temps à autre la Candidature/Soumission MOTIV sélectionnée sur le Site Web ou d'autres supports à sa discrétion. Sous réserve des lois applicables, vous renoncez à tout droit à la vie privée, aux droits de propriété intellectuelle et autres droits susceptibles de s'opposer à l'utilisation ou la divulgation par l'Organisateur de votre Candidature/Soumission et des documents ou informations correspondants. Shure Incorporated sera propriétaire de la participation du gagnant du grand prix à toutes les photographies, les enregistrements audio ou vidéo, répétitions ou autres événements associés au voyage offert dans le cadre du grand prix, et Shure Incorporated pourra exploiter, éditer, modifier et distribuer les enregistrements, les photographies et tous les éléments de cette Soumission y compris, sans s'y limiter, les noms et les ressemblances des personnes ou des lieux qui y figurent, sur tout support connu actuellement ou conçu par la suite quelle qu'en soit la langue, partout dans le monde, et de quelque manière que ce soit, à des fins commerciales, publicitaires, promotionnelles ou autres, sans autre examen, notification, approbation, considération ou rémunération aux gagnants du grand prix ou à toute tierce partie.
10. **AVIS** : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE DE NUIRE DÉLIBÉRÉMENT AU SITE WEB OU DE COMPROMETTRE L'ORGANISATION LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DU DROIT CRIMINEL ET CIVIL, ET EN CAS DE TOUTE TENTATIVE CORRESPONDANTE, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DE LA PART DE CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. L'Organisateur ne sera pas responsable du courrier perdu, en retard, endommagé, mal adressé ou mutilé, des courriels mal adressés, ou de tout problème technique, des transmissions de données/téléphoniques erronées, perdues, brouillées, incomplètes, incorrectes ou mal transcrites, des annonces incorrectes de toute nature, des défaillances logicielles ou matérielles techniques de toute nature, y compris de tout préjudice ou de tout dommage à l'ordinateur/l'appareil mobile de toute personne en relation avec ou résultant de la participation ou de l'utilisation de toute ressource en relation avec ce Concours. L'Organisateur n'est pas responsable des dysfonctionnements ou défaillances de tout système de réseau, des connexions de service indisponibles, des pertes de connectivité réseau, des connexions incomplètes ou défectueuses, des défaillances des fournisseurs de services, des sites de médias sociaux ou de toute combinaison de ces facteurs, susceptibles de limiter la capacité d'une personne à participer à ce Concours. La preuve de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par l'Organisateur. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité eu égard aux courriels non distribuables résultant de la filtration du service Internet ou du réseau de télécommunication sans fil d'un utilisateur. L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Concours s'il ne peut être mis en œuvre comme prévu pour toute raison ou tout événement échappant au contrôle de l'Organisateur (un cas ou événement de « force majeure »), y compris notamment en cas de fraude ou de défaillances techniques compromettant l'intégrité du concours, ou si un virus informatique, un bogue ou un autre problème technique fait obstacle à l'administration, la sécurité ou au bon déroulement du Concours tel que déterminé par l'Organisateur et/ou l'organisme d'évaluation indépendant, à leur seule discrétion. En cas d'annulation du Concours pour ces raisons, les participations admissibles reçues avant la prise de cette mesure peuvent être jugées en fonction des critères d'évaluation pour l'attribution de prix. Toute utilisation de méthodes de participation robotiques, automatiques, programmées ou similaires annulera toutes les Soumissions correspondantes. L'Organisateur et/ou

les juges se réservent le droit d'interdire la participation d'une personne en cas de soupçon de fraude ou de falsification, ou en cas de non-respect d'une exigence de participation telle qu'énoncée dans les présentes ou de toutes dispositions de ces Règles officielles.

11. **LOI APPLICABLE/JURIDICTION** : Sauf disposition contraire des lois pertinentes au domicile du Participant, tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et obligations des Participants ou de l'Organisateur en relation avec le Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de l'Illinois, aux États-Unis. Les demandes ne peuvent être résolues par aucune forme de recours collectif. Les Participants acceptent par les présentes que tous les litiges, recours, causes d'action ou controverses (« Réclamations ») découlant de ou en relation avec ce Concours soient résolus par arbitrage conformément à cette disposition à Chicago, dans l'Illinois conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. Cet arbitrage sera effectué par un panel de trois arbitres et toutes les procédures se dérouleront en anglais. Dans le cadre de toute procédure d'arbitrage de ce type, les arbitres doivent adopter et appliquer les dispositions des Règles fédérales de procédure civile relatives à l'instruction afin que chaque partie permette et puisse obtenir l'instruction de toute question non privilégiée en rapport avec l'objet de l'arbitrage comme s'il s'agissait d'une action civile en instance devant un tribunal d'instance des États-Unis. Le jugement sur toute sentence arbitrale peut être rendu et mis en application dans tout tribunal compétent. AUCUNE PARTIE N'EST EN DROIT DE PORTER CETTE RÉCLAMATION EN JUSTICE OU D'OBTENIR UN PROCÈS PAR JURY CONCERNANT CETTE RÉCLAMATION. EN OUTRE, NI L'ORGANISATEUR NI LE PARTICIPANT N'EST EN DROIT DE PARTICIPER À TITRE REPRÉSENTATIF AU NOM DU GRAND PUBLIC OU D'AUTRES PERSONNES EN SITUATION SIMILAIRE, OU EN TANT QUE MEMBRE DE TOUTE CLASSE DE DEMANDEURS CONCERNANT TOUTE RÉCLAMATION SOUMISE À ARBITRAGE. SAUF INDICATION CONTRAIRE CI-DESSOUS, LA DÉCISION DE L'ARBITRE SERA DÉFINITIVE ET OBLIGATOIRE. NOTEZ QUE D'AUTRES DROITS QUE LE PARTICIPANT POURRAIT FAIRE VALOIR EN JUSTICE PEUVENT ÉGALEMENT NE PAS ÊTRE INVOCABLES EN CAS D'ARBITRAGE. L'autorité de l'arbitre en ce qui concerne le règlement des litiges est limitée aux contentieux entre l'Organisateur et le Participant, et le pouvoir de l'arbitre en matière de sentence arbitrale est limité aux décisions en faveur ou défaveur de l'Organisateur et du Participant uniquement. Par ailleurs, les réclamations intentées par l'une ou l'autre partie à l'encontre de l'autre ne peuvent être jointes ou regroupées en arbitrage avec des réclamations présentées par ou à l'encontre d'un tiers, sauf accord écrit de toutes les parties. Aucune décision ou sentence arbitrale n'aura d'effet d'exclusion en ce qui concerne les questions ou les réclamations en cas de différend avec toute personne qui n'est pas une partie nommée dans le cadre de l'arbitrage.
12. **AVIS SPECIFIQUES AU PAYS** : Si toute disposition de ces règles est inapplicable en vertu de la loi ou des règles et réglementations d'un pays particulier, elle ne s'appliquera que dans la mesure permise. En plus des déclarations de responsabilité fiscale dans les présentes règles, les gagnants du Concours sont tenus de respecter les obligations de déclarations de revenus et, le cas échéant, de paiement des impôts dus en vertu des lois, règles et réglementations du pays de résidence des gagnants. En participant au Concours, les Participants acceptent expressément et conviennent que pour tout ce qui concerne l'interprétation, l'exécution et l'application du présent Règlement officiel, chacun d'entre eux se soumet expressément aux lois des États-Unis d'Amérique et au ressort des tribunaux compétents du comté de Cook, dans l'État de l'Illinois, aux États-Unis d'Amérique, et renoncent expressément à toute autre compétence qu'ils pourraient invoquer en vertu de leur domicile actuel ou futur ou en vertu de tout autre fondement.
13. **DONNEES PERSONNELLES** : Il vous sera demandé de fournir des données personnelles sur notre Site Web. Elles seront archivées et traitées conformément aux exigences du Concours. Shure garantit que vos informations resteront confidentielles conformément aux règles de protection des données dans le cadre des exigences applicables de la législation de l'UE sur la protection des données (Directives 95/46/CE et EU-GDPR, respectivement). Les données des Participants seront stockées sur Backstage Pro à des fins de traitement et ne seront communiquées à aucune tierce partie, à l'exception de Shure, de ses filiales ou de ses distributeurs. Les

informations publiques relatives aux Candidatures seront stockées sur Backstage Pro. Veuillez adresser toutes vos questions éventuelles à info@off-the-beaten-track-shure.com.

Lorsqu'il participe au Concours, l'utilisateur ouvre un compte de membre. L'exploitant (Shure) est en droit, aux fins de la mise en œuvre du Concours selon son Règlement officiel, de collecter, de traiter (par exemple, modifier, sauvegarder pour traitement ultérieur, combiner avec d'autres enregistrements de données et archiver) et d'utiliser les données personnelles et le profil du groupe (texte et images) jusqu'à ce que le consentement correspondant soit révoqué.

Les données sont stockées et traitées par le partenaire technologique de l'exploitant Leitmotiv Online Medien GmbH & Co. KG, Hafenstraße 86, 68159 Mannheim. Le serveur se trouve en Allemagne. Après la fin du Concours, les comptes de membres et les données personnelles associées, ainsi que le profil du groupe, seront automatiquement supprimés. Une résiliation prématurée du compte du membre, que l'utilisateur peut effectuer dans la section connexion du site du Concours à tout moment, entraîne également la suppression complète des données et, par conséquent, l'exclusion du Concours.

Vos renseignements personnels seront utilisés conformément à la [Politique de confidentialité](#) de Shure Incorporated et tel que par ailleurs indiqué dans le présent Règlement officiel aux fins de l'administration de ce Concours. Vous acceptez expressément l'utilisation de vos informations personnelles à cette fin. L'Organisateur ne vendra, ne communiquera ni ne divulguera d'aucune manière les informations recueillies à des tiers autres que les parties nécessaires dans le cadre des objectifs ci-dessus, sauf si vous avez expressément consenti à recevoir des informations supplémentaires de l'Organisateur ou d'un tiers.

14. **LISTE DES GAGNANTS** : Les gagnants du Concours seront annoncés sur off-the-beaten-track.shure.com le 18 juin 2018 ou aux alentours de cette date, ou après vérification des gagnants.
15. **ABSENCE DE PROCÉDURE LÉGALE : Pour les résidents d'Allemagne uniquement** : Tout recours aux tribunaux est exclu [●●Traduction en allemand : Der Rechtsweg ist ausgeschlossen ●●].
16. **DISPOSITIONS DIVERSES** : En cas de conflit entre la version anglaise du présent Règlement officiel et toute traduction, c'est la version anglaise qui prévaudra. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes n'affectera en aucune manière la validité et l'applicabilité de toute autre disposition du présent Règlement officiel.

Organisateur : Shure Incorporated, 5800 West Touhy Avenue, Niles, IL 60714-4608.

Administrateur : Marden-Kane, Inc., 575 Underhill Blvd., Suite 222, Syosset, NY 11791-3416.

AVERTISSEMENTS : La responsabilité du contenu des liens externes (vers des pages Web de tiers) relève uniquement des exploitants des pages liées. Aucune violation ne nous est apparue au moment de l'établissement des liens. En cas d'infraction à la loi, nous supprimerons immédiatement le lien correspondant.

GOOGLE ANALYTICS - Nous utilisons un outil appelé « Google Analytics » pour recueillir des informations sur l'utilisation de ce site. Google Analytics recueille des informations telles que la fréquence à laquelle les utilisateurs consultent ce site, les pages qu'ils visitent alors et les autres sites qu'ils ont consultés avant d'accéder à ce site. Nous n'utilisons les informations que nous recevons de Google Analytics que pour améliorer ce site. Google Analytics ne collecte que l'adresse IP qui vous est attribuée à la date de votre visite sur ce site, et non votre nom ou d'autres informations d'identification. Nous ne combinons pas les informations collectées via l'utilisation de Google Analytics avec des informations personnelles. Bien que Google Analytics installe un cookie permanent sur votre navigateur Web pour vous identifier en tant qu'utilisateur unique la prochaine fois que vous visiterez ce site, le cookie ne peut être utilisé que par Google. La capacité de Google à utiliser et à partager les informations collectées par Google Analytics à propos de vos

visites sur ce site est limitée par les conditions d'utilisation de Google Analytics et la politique de confidentialité de Google. Vous pouvez refuser la collecte d'informations par Google Analytics ici : <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout/>.

YouTube est une marque déposée de YouTube, LLC. Vimeo est une marque déposée de Vimeo, Inc. D'autres marques peuvent être des marques commerciales ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par ou en association avec YouTube, Vimeo ou Youku. Les Participants comprennent que vous fournissez vos informations au Sponsor, et non à YouTube, Vimeo ou Youku. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être adressé(e) à l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus, et non à YouTube, Vimeo ou Youku.

Capitol Studios est une marque déposée de Capitol Records, LLC et est utilisée sous licence. Cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par ou en association avec Capitol Studios. Les Participants comprennent que vous fournissez vos informations et vos documents au Sponsor, et non à Capitol Studios. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être adressé(e) à l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus, et non à Capitol Studios.

Avis de droits d'auteur : La promotion et tous les documents d'accompagnement sont couverts par des droits d'auteur ©2018 Shure Incorporated. Tous droits réservés.